

Conseil Municipal de CAMBRAI

Séance Publique du 8 Juin 2020
à 18 Heures

PROCES-VERBAL

Etaients présents

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. François WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A. VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ; Mme DROBINOHA ;
M. DHENIN ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme DEMONTFAUCON ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ; Mme CHARPENET ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;
M. SIMPERE ; M. Laurent WIART ; Mme BRIQUET ; M. SIEGLER ; Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ;
M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

Absents excusés

Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

M. Benoît Vaillant est nommé secrétaire de séance.

COMMISSIONS INTERIEURES DU CONSEIL MUNICIPAL. CREATION

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer les 4 commissions suivantes :

- Commission Finances (Emploi, Développement Economique et Relations avec les Entreprises, Commerce, Artisanat) ;
- Commission des Solidarités (Affaires Sociales, Jeunesse, Politique de la Ville, Démocratie Participative) ;
- Commission Vivre Cambrai (Culture, Education, Sports, Sécurité ; Associations et Fêtes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Santé, Tourisme) ;
- Commission Cadre de Vie (Environnement, Travaux, Mobilité, Urbanisme, Action Cœur de Ville) ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation des membres des commissions suivantes :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Commission Finances (Emploi, Développement économique, et Relations avec les Entreprises, Commerce, Artisanat) :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Mme Nathalie DROBINOHA
M. Pierre-Antoine VILLAIN
M. Brahim MOAMMIN
M. Alban DOBREMETS
M. Gérard LAURENT
M. Nicolas SIEGLER
M. Jean-Pascal LEROUGE
M. Benoît VAILLANT
M. Laurent WIART
M. Michel BARTKOWIAK
M. Gérard PHILIPPE
Mme Martine DESMOULIN
Mme Catherine DESSERTY

Commission des Solidarités (Affaires Sociales, Jeunesse, Politique de la Ville, Démocratie Participative) :

Mme Virginie WIART
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Mme Dominique GAILLARD
M. Christian DHENIN
M. Nicolas SIMEON
Mme Laurence CHARPENET
Mme Dominique CARDON
Mme Maria-José POMBAL
Mme Aline CHATELAIN
Mme Sylviane LIENARD
M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
Mme Jeannie BERTELOOT
M. Christophe SIMPERE
Mme Christelle BRIQUET
Mme Martine BILBAUT
Mme Françoise DEMONTFAUCON
Mme Claire BURLET
M. Gérard PHILIPPE
M. Marc DERASSE
Mme Catherine DESSERTY

Commission Vivre Cambrai (Culture, Education, Sports, Sécurité, Associations et Fêtes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Santé, Tourisme) :

M. François WIART
Mme Dominique GAILLARD
Mme Sylvie LABADENS
M. Brahim MOAMMIN
M. Nicolas SIMEON
M. Pierre-Antoine VILLAIN
M. Alban DOBREMETS
M. Christian DHENIN
Mme Martine BILBAUT

Mme Laurence CHARPENET
Mme Laurence SAYDON
M. Nicolas SIEGLER
M. Michel BARTKOWIAK
M. Maria-José POMBAL
M. Sylvain TRANOY
Mme Amelia CAFEDE
M. Laurent WIART
Mme Aline CHATELAIN
Mme Sylviane LIENARD
Mme Virginie WIART
Mme Jeannie BERTELOOT
Mme Christelle BRIQUET
Mme Claire BURLET
M. Gérard PHILIPPE
M. Jean-Pascal LEROUGE
M. Marc DERASSE
Mme Catherine DESSERTY

Commission Cadre de Vie (Environnement, Travaux, Mobilité, Urbanisme, Action Cœur de Ville) :

Mme Dominique GAILLARD
Mme Sylvie LABADENS
Mme Martine BILBAUT
Mme Laurence SAYDON
Mme Amélia CAFEDE
Mme Gérard LAURENT
M. Sylvain TRANOY
Mme Aline CHATELAIN
M. Gérard PHILIPPE
M. Jean-Pascal LEROUGE
M. Benoît VAILLANT
M. Jean-Marie DEVILLERS
Mme Jeannie BERTELOOT
Mme Martine DESMOULIN

MARCHES PUBLICS. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres de la ville de Cambrai

Sont ainsi élus à l'unanimité :

Membres Titulaires :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Mme Dominique GAILLARD
M. Christian DHENIN
M. Jean-Marie DEVILLERS
M. Stéphane MAURICE

Membres Suppléants :

M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
M. Pierre-Antoine VILLAIN
M. Laurent WIART
M. Benoit VAILLANT
Mme Martine DESMOULIN

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A) COMMISSION. DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public de la ville de Cambrai

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Membres Titulaires :

M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
M. Christian DHENIN
M. Jean-Marie DEVILLERS
Mme Dominique GAILLARD
M. Stéphane MAURICE

Membres Suppléants :

Mme Virginie WIART
M. Pierre-Antoine VILLAIN
M. Michel BARTKOWIAK
M. Brahim MOAMMIN
M. Marc DERASSE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

B) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création d'une commission consultative des services publics locaux qui sera composée de 5 membres de l'assemblée délibérante ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants du conseil municipal et à la nomination des représentants d'associations locales.

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Collège des élus :

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Mme Dominique GAILLARD
M. Jean-Marie DEVILLERS
M. Stéphane MAURICE

Représentants Associations Locales :

SHOP IN CAMBRAI Président : Christophe CARLIER
SEMEUSE EN NORD Président : Christophe GOSTEAUX
COMITES DE QUARTIER Président : Christian LEMAIRE

COMITE TECHNIQUE. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- dire que les avis du comité technique seront soumis au vote des représentants du personnel et des élus ;
- fixer à 6 le nombre des représentants du personnel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMMUNE DE CATEGORIE A VILLE DE CAMBRAI ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal, conformément à une délibération concordante du CCAS de Cambrai, décide de créer pour la catégorie A, une CAP commune pour les fonctionnaires de la Ville de Cambrai et de son CCAS.

S.I.A.C. – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION CAMBRESIENNE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Membres Titulaires :

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
M. Nicolas SIEGLER
M. Jean-Marie DEVILLERS
Mme Dominique GAILLARD
M. Benoit VAILLANT
Mme Martine BILBAUT
M. Pierre-Antoine VILLAIN

Membres Suppléants :

M. Christophe SIMPERE
M. Brahim MOAMMIN
Mme Jeannie BERTELOOT
M. Michel BARTKOWIAK
M. Sylvain TRANOY
M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
M. Christian DHENNIN
M. Alban DOBREMETS

S.I.D.E.C. - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS. COMITE SYNDICAL. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Dominique GAILLARD
M. Benoît VAILLANT
M. Nicolas SIEGLER
M. Nicolas SIMEON
M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
M. Michel BARTKOWIAK
M. Jean-Marie DEVILLERS

Membres suppléants :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE
M. Brahim MOAMMIN
Mme Nathalie DROBINOHA
Mme Sylviane LIENARD
M. Sylvain TRANOY
Mme Amélia CAFEDE
M. Christophe SIMPERE
M. Christian DHENIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « MURS MITOYENS ». DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

M. François-Xavier VILLAIN
M. Gérard LAURENT
Mme Dominique GAILLARD
M Jean-Marie DEVILLERS

Membres suppléants :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE
M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
M. Nicolas SIEGLER
M. Sylvain TRANOY

***SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « SCENES MITOYENNES ».
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Laurence SAYDON
Mme Virginie WIART

Membres suppléants :

Mme Amélia CAFEDE
M. Christian DHENIN
M. Brahim MOAMMIN

***ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC. CONSEILS D'ADMINISTRATION DES
COLLEGES ET DES LYCEES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de la ville au sein des conseils d'administration des collèges et lycées suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

COLLEGE PAUL DUEZ

Membre titulaires :

M. Nicolas SIMEON
M. Sylviane LIENARD

Membre suppléants :

M. Laurent WIART
Mme Amélia CAFEDE

LYCEE PAUL DUEZ

Membre titulaires :

Mme Jeannie BERTELOOT
M. Sylvain TRANOY

Membre suppléants :

M. Benoit VAILLANT
Mme Aline CHATELAIN

LYCEE FENELON

Membres titulaires :

M. Michel BARTKOWIAK
M. Alban DOBREMETS

Membres suppléants :

Mme Sylviane LIENARD

Mme Claire BURLET

LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS BLERIOT

Membre titulaires :

Mme Jeannie BERTELOOT

Mme Sylvie LABADENS

Membre suppléants :

M. Jean-Pierre BAVENCOFFE

Mme Martine BILBAUT

LYCEE PROFESSIONNEL LOUISE DE BETTIGNIES

Membres titulaires :

M. Jean-Pierre BAVENCOFFE

M. Jean-Marie DEVILLERS

Membres suppléants :

M. Brahim MOAMMIN

M. Alban DOBREMETS

S'agissant des collèges de moins de 600 élèves, Il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation de 2 représentants de la ville :

- Collège Jules Ferry
- Collège Lamartine
- Collège Fénelon

Considérant que le second représentant ne sera amené à siéger dans ces établissements que si le nombre d'élèves dépassait le seuil des 600.

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

COLLEGE JULES FERRY

Membres titulaires :

Mme Sylvie LABADENS

Mme Laurence CHARPENET

Membres suppléants :

Mme Sylviane LIENARD

Mme Aline CHATELAIN

COLLEGE LAMARTINE

Membres titulaires :

Mme Laurence CHARPENET

Mme Martine BILBAUT

Membres suppléants :

Mme Catherine DESSERY

Mme Jeannie BERTELOOT

COLLEGE FENELON

Membres titulaires :

M. Christian DHENIN

M. Brahim MOAMMIN

Membres suppléants :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE

Mme Maria-José POMBAL

***ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC. CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES,
ELEMENTAIRES ET DES GROUPES SCOLAIRES. DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

ECOLES MATERNELLES :

- Ecole Kennedy	M. Benoît VAILLANT
- Ecole Paul Bert	Mme Sylvie LABADENS
- Ecole du Parc	M. Christian DHENIN
- Ecole Raymond Gernez	Mme Martine BILBAUT
- Ecole Ferdinand Buisson	Mme Virginie WIART
- Ecole Léo Lagrange	Mme Laurence CHARPENET
- Ecole Martin-Martine	Mme Laurence CHARPENET
- Ecole Pierre Corneille	Mme Sylviane LIENARD

ECOLES ELEMENTAIRES :

- Ecole Kennedy	M. Benoît VAILLANT
- Ecole Paul Bert	Mme Christelle BRIQUET
- Ecole Gambetta	Mme Françoise DEMONTFAUCON
- Ecole Raymond Gernez	Mme Dominique CARDON
- Ecole Ferdinand Buisson	Mme Dominique GAILLARD
- Ecole Martin-Martine	M. Michel BARTKOWIAK
- Ecole Pierre Corneille	Mme Sylviane LIENARD

GROUPES SCOLAIRES :

- Groupe Scolaire Jacques Brel	Mme Amélia CAFEDE
- Groupe Scolaire Malraux	Mme Aline CHATELAIN
- Groupe Scolaire La Fontaine	Mme Martine BILBAUT
- Groupe Scolaire René Coty	M. Jean-Marie DEVILLERS

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PRIVE. ORGANISMES DE GESTION. DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants titulaires et suppléants suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

ECOLE SAINT-FRANCOIS

Membre titulaire :

M. Laurent WIART

Membre suppléant :

M. Christophe SIMPERE

ECOLE SAINTE-ANNE

Membre titulaire :

Mme Virginie WIART

Membre suppléant :

M. Jean-Marie DEVILLERS

ECOLE SAINT-ROCH

Membre titulaire :

Mme Dominique GAILLARD

Membre suppléant :

M. Jean-Pierre BAVENCOFFE

ECOLE IMMACULEE CONCEPTION

Membre titulaire :

M. Christian DHENIN

Membre suppléant :

Mme Sylvie LABADENS

ECOLE SAINT-JOSEPH

Membre titulaire :

M. Alban DOBREMETS

Membre suppléant :

Mme Amélia CAFEDE

ECOLE SAINT-BERNARD

Membre titulaire :

Mme Jeannie BERTELOOT

Membre suppléant :

Mme Marie-José POMBAL

**ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA VILLE DE CAMBRAI. REPRESENTATION AU
SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE (EPCC)**

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants titulaires et suppléants suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Membres Titulaires :

M. Sylvain TRANOY
Mme Laurence SAYDON
Mme Marie-Anne DELEVALEE
Mme Jeannie BERTELOOT

Membres Suppléants :

Mme Sylvie LABADENS
Mme Virginie WIART
Mme Dominique GAILLARD
Mme Françoise DEMONTFAUCON

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. CONSEIL D'ADMINISTRATION.
FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES. ELECTION DES REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 16 le nombre des représentants du conseil d'administration.

Le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants du conseil municipal dans les conditions fixées par l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et de la famille.

Sont ainsi élus avec 38 voix :

Mme Virginie WIART
Mme Dominique CARDON
Mme Sylviane LIENARD
Mme Françoise DEMONTFAUCON
M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
Mme Maria-José POMBAL
Mme Sylvie LABADENS

Est ainsi élu avec 27 voix :
M. Marc DERASSE

***CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI.
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation d'un représentant.

Est ainsi désignée à l'unanimité : Mme Françoise DEMONTFAUCON.

***FONDS DE DOTATION. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Mme Laurence SAYDON
M. Alban DOBREMETS
Mme Marie-Anne DELEVALLEE

***ASSOCIATION SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE DE CAMBRAI. DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation du représentant suivant :

Est ainsi désignée à l'unanimité : Mme Sylviane LIENARD.

***ASSOCIATION CAMBRESIENNE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants suivants :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Nathalie DROBINOHA
Mme Virginie WIART
Mme Martine BILBAUT
M. Laurent WIART

***ORGANISATION COMMUNALE.
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES***

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de déléguer une partie de ses fonctions au maire conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

M. LE MAIRE – Rapporteur

A la majorité, le conseil municipal décide du versement des indemnités de fonction aux élus.

Votes contre :
Mme DESMOULIN
M. DERASSE
M. MAURICE
Mme BURLET
M. LEROUGE
M. PHILIPPE
Mme DESSERY

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES ELUS

M. LE MAIRE– Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les ordres de mission concernant les élus municipaux et prévoir les remboursements de leurs frais de mission et de déplacement sur les bases définies.

PERSONNEL COMMUNAL. EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET. CREDITS BUDGETAIRES

M. LE MAIRE– Rapporteur

L'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale permet à l'autorité territoriale de recruter librement un ou plusieurs collaborateurs pour former son cabinet.

Le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié pris pour l'application de l'article 110 de la loi précitée détermine la nature de ces emplois, leur durée, leur nombre ainsi que les conditions de rémunération des personnels appelés à les occuper.

Ce décret prévoit :

- d'une part, que l'organe délibérant a compétence pour voter le montant des crédits budgétaires affectés à ces emplois, celui-ci devant être inscrit au chapitre budgétaire et à l'article correspondant avant tout recrutement,
- d'autre part, que l'effectif maximum des collaborateurs de cabinet pour une commune de 20 000 à 40 000 habitants est fixé à deux.

Par délibération en date du 24 juin 2019, le conseil municipal a procédé à la création, à titre contractuel d'un poste de Directeur de Cabinet à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2019. Les fonctions de ce collaborateur ont pris fin en même temps que le mandat de l'autorité territoriale, soit le 24 Mai 2020.

Considérant que l'emploi de directeur de cabinet par ses missions de conseil, d'élaboration et de préparation des décisions de l'autorité territoriale contribue à la mise en place les grandes orientations politiques fixées par les élus et qu'il représente un lien important entre l'administration locale, les élus et les institutions extérieures,

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il est soumis à la décision de l'organe délibérant l'inscription des crédits nécessaires à l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

Cette décision prend effet à compter du 24 Mai 2020.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour,
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de dire que ces crédits seront prévus aux budgets de la collectivité.

PERSONNEL COMMUNAL. ANIMATIONS ET FESTIVITES. RECOURS A DES INTERVENANTS EXTERIEURS. DETERMINATION DU MODE DE REMUNERATION

M. LE MAIRE– Rapporteur

Par délibération en date du 28 Janvier 2019, le conseil municipal avait décidé du mode de rémunération de vacataires appelés à exercer ponctuellement des missions de guide ou d'accompagnateur dans le cadre du déroulement de certaines animations culturelles ou festivités organisées par les services municipaux (exemples : journées européennes du patrimoine, valorisation des monuments historiques et des souterrains, animations envers les publics scolaires, événements festifs, etc.), selon le détail ci-dessous :

Type d'intervenant	Vacation horaire brut
Guide en semaine	17.61 €
Guide les dimanches/fériés/nuits	26.42 €
Accompagnateur en semaine	10.03 €
Accompagnateur les dimanches/fériés/nuits	14.82 €

En raison de la revalorisation du SMIC horaire (10.15 € brut) au 1^{er} janvier 2020, il apparaît nécessaire d'ajuster le taux horaire de la vacation « accompagnateur en semaine ».

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'en fixer le taux par référence au SMIC en vigueur et de dire que ce taux subira automatiquement les futures revalorisations du SMIC.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des intervenants seront inscrits au budget des exercices concernés.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES. RECOURS PONCTUEL A DES INTERVENANTS EXTERIEURS. DETERMINATION DU MODE DE REMUNERATION

M. LE MAIRE– Rapporteur

Dans le cadre de recours ponctuels à des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de la mise en place de vacations pour ces intervenants dont le taux horaire brut sera calculé par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir dans ce cadre.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des intervenants sont inscrits au budget.

INDEMNISATION DES CHARGES OCCASIONNEES PAR LE CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA RUE DE NOYON EN RUE HENRI DE LUBAC

M. LE MAIRE– Rapporteur

A L'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge l'indemnisation des frais occasionnés par le changement de dénomination de la rue de Noyon en rue Henri de Lubac pour les commerces suivants : Mopelec, La Bottine et Crysos.

COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN

M. LE MAIRE– Rapporteur

Une crise exceptionnelle dans son ampleur a frappé notre pays. A ce jour, les conséquences de cette crise ne sont toujours pas connues.

Dans ce cadre, la ville a mis en œuvre différents dispositifs :

D'une part, en collaboration avec différents médecins généralistes, un centre COVID a été mis en place au gymnase Vanpouille.

Pour être agréé par l'Agence Régionale de Santé mais aussi bénéficier d'une subvention, ce centre devait être porté par une structure autre qu'une collectivité territoriale.

L'association « Maison médicale de l'Escaut » a donc proposé par l'intermédiaire de son représentant médecin de porter la gestion du site.

A ce stade, l'évolution de la crise sanitaire nous a conduit à suspendre le centre et à mettre en place en lieu et place un centre de test en partenariat avec le laboratoire OXABIO, le centre COVID pouvant être réactivé dans le cas d'une aggravation de la crise sanitaire.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- la création d'une vacation pour les médecins libéraux qui ont été mobilisés sur le dispositif à raison de 94 € brut par heure de présence sur le site (A noter que 166 heures de vacation ont été réalisées à ce jour) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association susvisée précisant les modalités de reversement de la subvention perçue correspondante à la charge des vacations réalisées par les médecins.

D'autre part, un dispositif de soutien aux commerçants, artisans, professions libérales et entreprises de moins de 5 salariés cambrésiens, a été mis en place en partenariat avec l'association « Initiative Cambrésis ».

Dans une période transitoire et avant l'adoption de l'ordonnance conférant des pouvoirs exceptionnels aux maires des communes, la ville a fait appel à ce partenaire qui a répondu de suite présent à notre demande.

Ce dispositif consistait en l'attribution d'un prêt, complémentaire aux mesures prises par l'Etat.

Une convention bipartite entre l'association et la ville a donc été signée. Des conventions tripartites l'ont ensuite été avec chaque bénéficiaire d'un prêt.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- décide du versement d'une subvention de 200.000 € au bénéfice de l'association précitée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes en conséquence.

Pour autant, la mobilisation pour lutter contre la crise n'est pas terminée ; elle a secoué et continue de secouer l'économie nationale et locale.

Avant que ne puissent être décidées différentes mesures dans le cadre du vote du prochain budget qui aura lieu le 2 juillet,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de la gratuité du stationnement jusqu'à la fin du mois d'août ;
- d'accorder deux mois d'exonération de loyers aux entreprises et commerces occupant des locaux municipaux ;
- de la non perception des droits d'occupation du domaine public pour les cafetiers et restaurateurs jusqu'à la fin du mois d'août ;
- de la non perception des droits de place pour les commerçants du Marché jusqu'à la fin du mois d'août.

EAU POTABLE. COMPETENCE PLUVIALE EN MILIEU URBAIN. DELEGATION DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI A LA VILLE

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le législateur a décidé du transfert des compétences eau, assainissement et pluviale en milieu urbain aux communautés d'agglomérations au 1^{er} janvier 2020.

En application de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 publiée le 28 décembre, les communes peuvent demander à la communauté une délégation de toute ou partie des compétences transférées.

La ou les compétences seraient alors exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération délégante.

Une convention devra être conclue et contenir les dispositions suivantes :

- la durée
- modalités d'exécution.

Elle devra définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération délégante sur la commune délégataire.

Elle précisera les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Les communes au sein de la communauté d'agglomération ont adopté des modes de gestion différents : certaines ont transféré leurs compétences à NOREADE, d'autres l'exercent en régie avec ou sans contrat d'assistance technique et d'autres ont opté pour la délégation de service public, ce qui est le cas de la ville.

La délégation de service public de la ville au profit de la société VEOLIA arrive à échéance en ce début juillet. Une procédure de renouvellement est en cours. Le Conseil Municipal s'était prononcé sur le sujet lors du précédent mandat.

La crise sanitaire a conduit à suspendre les négociations avec les sociétés qui ont présenté une offre.

Un avenant de prolongation de la délégation sera pris par la communauté qui gère cette compétence.

La consultation prévoit un programme d'investissement important avec notamment la construction d'un château d'eau.

La Communauté d'agglomération ne disposant pas dans ses effectifs des agents disposant de la technicité suffisante pour gérer les compétences et compte tenu de l'enjeu de ces compétences,

à l'unanimité, le conseil municipal décide, dans une optique de rationalisation de demander une délégation de compétence au profit de la commune :

- de l'intégralité de la compétence eau potable ;
- de la compétence pluviale à l'exception de la partie de compétence déléguée au syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération Cambrésienne.

Une fois notre délibération adoptée, le conseil communautaire disposera alors d'un délai de 3 mois pour délibérer sur cette demande.

VERSEMENT DES INDEMNITES

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal approuve le tableau des indemnités.

- AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE